

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UN GRAND PROCÈS

N'épiloguons point, et ne mettons pas la charne devant les boeufs. En ce moment, se déroule un grand procès, qui n'est pas seulement celui de M. Zola, de l'Aurore et du ministère public, mais bien celui de la justice toute entière. Il serait malséant aujourd'hui de se substituer aux douze braves jurés qui, dans leur âme et conscience, vont se prononcer pour ou contre un journal et un écrivain. Il est toutefois permis, les laissant prononcer sur les points qui leur sont soumis, de chroniquer, sans plus de prétention, sur les points qui sont eux aussi du procès, et qui ne leur seront point apportés.

Car, — et c'est là peut-être une des vertus de l'art d'écrire, — au-delà même du désir de M. Zola, s'évoque l'idée de justice. L'auteur des Rougon-Macquart, de Lourdes, de Rome et de Paris a voulu prouver que Dreyfus était innocent. S'il apporte cette preuve, c'est tout l'appareil de la justice qui sera renversé et une fois de plus s'affirmera la relativité de la justice humaine.

Il faut avouer que c'est vraiment un spectacle curieux, que celui qui nous est offert depuis quelque temps. Il est curieux, et aussi réconfortant. Ce ne sont plus, en effet, de petites causes qui meuvent ce sentiment public. Il a cessé de se passionner pour une femme, une comédie, une formule d'art ou de littérature, un crime. En revanche, il se divise sur une question de justice, et il combat pour l'absolu. Ici, ceux qui soutiennent le bien jugé, là, ceux qui affirment l'erreur et réclament la révision. Dans l'un et l'autre camp, un unique mobile : l'équité.

Je sais bien que tout le monde n'obéit pas à ce mobile-là ; que certains sont mus par les fonds secrets du ministère, et d'autres par les fonds non moins secrets du syndicat. Je sais bien qu'il y a des considérations personnelles et politiques qui se donnent carrière, et même des considérations religieuses. Mais, malgré tout, le public s'est prononcé pour l'idée haute et, si la querelle continue, l'idée finira par l'emporter. « Il faut une justice égale pour tous, et qu'à aucun citoyen ne fasse défaut les garanties que la loi lui accorde. » Ce précepte domine tout le débat, il est possible qu'il domine tout le procès.

J'ai confiance dans le jury et dans les conseillers actuels. Ils ne verront peut-être pas tout, mais ils verront concret, c'est-à-dire qu'ils verront net et verront bien. S'ils condamnent, c'est que vraiment on ne leur aura pas montré la preuve, depuis si longtemps promise, de l'erreur des premiers juges militaires ; s'ils acquittent, c'est qu'ils estimeront suffisant l'ensemble des présomptions et des faits que la défense aura recueilli.

Et j'aurai confiance, de même, dans le futur débat correctionnel, intenté par les experts à Zola, parce qu'il sera tranché par des magistrats sachant lire et comprendre les textes de loi. Pourtant, là, je ne vais pas d'aussi bon cœur...

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 février

On revient au budget. On en est maintenant au petit budget annexe de la caisse des invalides de la marine.

Après l'intervention dans la discussion de MM. Armen, Carnaud, la discussion générale est close et l'on passe au vote des chapitres. M. Carnaud présente une motion sur les pensions de demi-solde et sur l'association des armateurs avec les marins. Repoussé par 259 voix contre 243.

On vote un amendement de M. Jourde portant relèvement de 22,000 fr. pour augmenter au même taux qu'à la guerre la gratification de réforme par congé n° 1.

On passe ensuite à la discussion du budget des affaires étrangères.

Après un discours de M. Cochin et une allocation de M. Decrais la séance est levée.

Séance du 7 février

On continue la discussion générale du budget des affaires étrangères.

Après une courte intervention de MM. Goblet et Hanotaux, M. Millerand, dans un admirable discours rappelle, la politique de dignité et d'humanité qu'avait préconisée l'opposition dans les affaires greco-turques.

M. Méline répond qu'il est fier de la politique qu'il a faite et qui est conforme aux intérêts de la France.

La Chambre vote ensuite les 4 premiers chapitres du budget des affaires étrangères, sur lesquels aucun amendement proposé n'est adopté.

Sénat

Séance du 7 février

On continue la discussion de la loi sur les successions. M. Strauss déclare reprendre à titre de contre-projet, le système de M. Poincaré, avec le mode de progressivité qu'il admet, système qui est celui voté par la Chambre. Le système Poincaré repris par MM. Strauss et Peytral, est accepté malgré la commission par 139 voix contre 131.

LE PROCÈS ZOLA

C'est au milieu d'un grand concours de monde que M. le président Delcassé déclare que l'audience est ouverte, après avoir préalablement averti le public que toute manifestation hostile ou favorable aux accusés sera sévèrement réprimée.

L'avocat général, M. Van Cassel, expose en quelques mots, l'objet du litige et cherche à préciser la question et à limiter nettement les débats.

Après une longue discussion entre l'avocat général d'une part, et M^e Labori et M^e Clémenceau d'autre part, la Cour procède à l'audition des témoins.

Une longue série de témoins qui devaient être entendus se font excuser ; parmi eux on remarque les noms de Casimir Périer, d'Ormescheville, M^{me} de Boulancy, etc.

Enfin M^e Labori dépose ses conclusions et l'arrêt est renvoyé à la prochaine audience.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La morale à l'école primaire

Voici une question qui passionne vivement les esprits. Chaque fois qu'on parle de la morale dans les écoles primaires, on peut être sûr que la presse s'en occupera. Et non seulement la presse pédagogique mais encore les journaux politiques. Tant il est vrai que la morale, comme le dit Jean Aicard est la question essentielle.

Un inspecteur d'académie de Paris, M. Evellin, a été chargé par M. Gréard vice-recteur, de faire un rapport sur l'enseigne-

ment de la morale dans les écoles primaires de l'académie de Paris.

Ce rapport, livré à la publicité, a été diversement apprécié et commenté, et c'est surtout le passage ci-après, qui a soulevé des discussions :

« Qu'un enseignement froidement dogmatique puisse suffire, alors que la majorité des esprits garde l'empreinte des convictions fortes, nous l'admettrons sans difficulté. Mais si le sentiment religieux, vient à perdre de sa vitalité dans les âmes, si les convictions fléchissent, il faut de toute nécessité recourir à un stimulant nouveau ; il faut trouver un principe d'action, qui, naturel auxiliaire de la loi du devoir, se fasse autonome, sans exclure aucun croyant, en dehors même de toute croyance, et ce principe ne peut être que l'amour du bien, cher à tant de hautes philosophies, cher à l'éducation antique, et d'où jaillira encore naturellement, nécessairement, la vie morale ».

Il nous semble qu'il n'y a pas là matière à querelles et que, en dehors de toute croyance, on peut affirmer la nécessité et l'existence du bien et du devoir, fondement de la morale laïque.

Ceux qui disent que la morale ne peut exister qu'en s'appuyant sur l'idée de Dieu, nient l'évidence même car si la morale, par définition, est la science du devoir et nous apprend la tâche difficile de bien vivre, elle a pour point de départ ces principes universellement admis en dehors et au-dessus de toutes les religions.

« Aimez-vous les uns les autres ».
« Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même. — Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on fasse pour toi ».

On peut donc affirmer nettement qu'une société organisée comme la nôtre peut, sans blesser aucune conviction religieuse ou philosophique, appuyer son enseignement de la morale sur les principes éternels que nous venons de formuler.

Nous ne voulons pas dire que l'enseignement religieux de la morale ne puisse avoir aussi son importance et que la morale laïque doive être la seule enseignée.

L'enseignement moral donné à l'église par le prêtre, quoique venant d'une autre source et ayant d'autres bases, concourt à un résultat identique. Il suffit de bien indiquer que la morale laïque peut et doit exister en dehors de toute croyance confessionnelle et ceci ne fait aucun doute.

Dans son remarquable rapport, M. Evellin indique de lumineuses idées pratiques pour l'enseignement de la morale aux enfants.

Il conseille aux instituteurs (et c'est là la vraie méthode) de saisir toutes les occasions de rendre la morale active sur l'enfant et autour de lui :

Des exemples commentés, des leçons dramatisées, vivantes. — La mère n'agit pas autrement. — L'instituteur n'a qu'à continuer l'œuvre de la mère. — Inspirer l'habitude du bien avant d'en raisonner.

C'est bien là, en effet, ce que font nos instituteurs et M. Evellin a dû s'en convaincre pendant l'enquête à laquelle il s'est livré (1).

Dans un récent article des annales où M. Sarcey donne son avis sur cette question, il parle du Selectæ dont on se servait de son temps, comme manuel de morale dans les lycées. Le Selectæ était un choix d'exemples empruntés à la vie des anciens. L'enseignement primaire a aussi à l'heure actuelle ses Selectæ et si M. Sarcey faisait ses études

(1) Voir le livre de morale annoncé dans ce journal.

aujourd'hui dans une école de village, il serait étonné, sans doute, de trouver d'abord dans la parole vivante du maître laïque une autorité surprenante pour enseigner la morale et, après la leçon, un livre bien fait où, comme dans le Selectæ, il pourrait trouver des exemples appropriés à la leçon de morale du jour.

Nos instituteurs laïques remplissent leur tâche avec le plus grand soin. Nous ne devons pas négliger de le constater quand nous en avons l'occasion. Ils font aimer à leurs élèves le devoir et le bien et c'est l'honneur de la 3^e République, d'avoir prouvé la nécessité de la morale sans épithète et d'avoir réussi à l'implanter avec succès dans les écoles primaires de notre pays.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

La date des élections

Le ministre de l'intérieur qui avait, le 29 janvier, demandé aux préfets de lui adresser un rapport sur l'époque qui conviendrait le mieux aux élections législatives, a télégraphié aux préfets de lui indiquer d'urgence leur avis sur les dates suivantes : 17 avril, 24 avril, 8 mai.

Elections sénatoriales

Ardenne

M. Linard, député, républicain progressiste, 475 voix, élu.

M. Lartigue, radical, 365.

Il s'agissait de remplacer M. Drumel, républicain, décédé, élu sénateur au renouvellement de janvier 1894, par 663 voix sur 851 votants.

Haute-Savoie

M. César Duval, républicain, 511 voix, élu.

Il s'agissait de remplac M. Bardoux, inamovible, décédé.

Elections municipales

Dimanche, ont eu lieu à Saint-Etienne des élections municipales. 28 républicains et 7 socialistes ont été élus. Il y a un ballottage favorable aux socialistes.

Le secret des lettres

Le conseil des ministres a pris connaissance des premiers résultats de l'enquête qui se poursuit à Paris et dans un grand port militaire (Toulon) au sujet de la violation du secret des correspondances dont M. Delcassé a été victime.

Le Gaulois dit que M. Delcassé n'a plus entre les mains l'enveloppe de la lettre dont il a tant parlé depuis trois jours. Cette enveloppe aurait été détruite depuis déjà plusieurs semaines, ce qui rendrait l'enquête matériellement impossible.

M. de Mahy, président de la commission parlementaire de la marine, a, lui aussi, comme M. Delcassé, à se plaindre de la violation du secret de sa correspondance. Il a saisi M. Méline, président du conseil, d'une réclamation qui porte sur deux faits précis. Il affirme qu'une lettre qui lui a été adressée récemment par le général Gallieni, résident général à Madagascar, lui est parvenue après avoir été ouverte.

Une seconde lettre d'un des neveux de M. de Mahy, qui est actuellement à Madagascar, a également passé par le cabinet noir avant de lui être remise.

M. Méline a promis à l'honorable député de la Réunion d'ouvrir une enquête sur les faits qui lui étaient signalés.

Procès Naquet

On sait que l'affaire Naquet viendra devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Delegorgue, le 14 février. Ce procès qui, il y a quelque temps, semblait devoir ne comporter aucune discussion et aboutir, par suite de l'abandon de l'accusation par le ministère public, à un acquittement rapide, se complique quelque peu.

Parmi les témoins cités à la requête du parquet, dans le procès Naquet, se trouve Arton, actuellement détenu à la maison centrale de Melun. M. Naquet sera assisté à l'audience de M^e Henri Coulon.

Grave fraude

On mande de Paris :

M. le juge d'instruction Meyer a fait comparaître, à son cabinet, MM. Bardou et Clerc, qui lui ont fourni, au sujet des agissements de leur ancien associé M. Boucley, des explications très nettes mettant absolument leur responsabilité à couvert. (Affaire des fournitures de câbles à la marine).

Duel entre préfet et adjoint

On écrit d'Oran :

A la suite d'un article paru dans le *Réveil algérien*, sous la signature de M. Peffeu, adjoint au maire, une rencontre à l'épée a eu lieu entre ce dernier et le préfet d'Oran, M. Malherbe, que cet article visait.

A la deuxième reprise, M. Peffeu a été atteint d'une blessure au-dessous du sein droit qui a mis fin au combat.

Les Italiens en Suisse

On signale, au ministère de l'intérieur, que de graves troubles sont sur le point d'éclater à Zurich, contre les ouvriers italiens. Déjà, il y a deux ans, la population suisse se livra à des excès regrettables contre la colonie italienne, qui comprend plusieurs milliers d'individus.

Les troubles actuels ont la même origine que ceux de 1896 : la concurrence insupportable et presque déloyale que les ouvriers italiens font aux ouvriers suisses.

Les italiens ont de plus la curieuse habitude de faire venir d'Italie tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, de sorte que personne à Zurich ne retire le moindre profit de leur présence.

Dans le Borgou

Combat démenti

Un journal du matin, annonce qu'un vif combat aurait eu lieu le 2 février, près de Nikki, dans la région du Borgou (Moyen Niger) entre une petite colonne française, commandée par le capitaine Ganier, de l'infanterie de marine, et un fort parti de Baribas dissidents.

Notre confrère ajoute que ceux-ci ont été dispersés, mais que nous avons eu deux officiers blessés et une vingtaine d'hommes tués ou blessés.

Nous avons demandé, dit la *Patrie*, confirmation de cette nouvelle au ministère des colonies ;

— Nous n'avons aucun avis relatif à une rencontre quelconque aux environs de Nikki nous a-t-on répondu. L'information de votre confrère a sans doute été puisée à une source étrangère, et nous la tenons pour erronée.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture se réunira samedi prochain, 12 février, pour statuer sur les affaires suivantes :

1^o Le sieur Antoine Fages, de Montbrun, contre l'administration des contributions directes. Taxe sur les vélocipèdes en 1897. Demande en dégrèvement ;

2^o Le sieur Elie Reygade, de Valprionde, contre l'administration des contributions directes. Contribution des patentes en 1897. Demande en dégrèvement ;

3^o Le sieur Martin Foissac, à Sels (Parnac), contre l'administration des contributions directes. Contribution des patentes en 1897. Demande en dégrèvement ;

4^o Le sieur Belguiral, de Martel, contre le préfet du Lot et le sieur Sol, charretier à Martel. Chemin de grande communication n^o 14. Ouvrier tué sur le chantier. Demande en indemnité pour dommages-intérêts.

LES TABACS

NOS EXPERTS

XIII

BARRY DENIS

Est âgé de 49 ans. Il est propriétaire à Caix, commune de Luzech ; il cultive plus particulièrement la vigne dans cette belle contrée essentiellement vinicole.

Il n'en connaît pas moins la culture du tabac et sa préparation avant la livraison à la régie, car c'est un vieil expert, un de ceux en qui les planteurs de Cahors avaient, à bon droit, placé leur confiance.

L'administration actuelle l'a débarqué à Souillac.

M. Barry a été cependant, dans le canton de Luzech, le bras droit du maître d'antan, de celui qui avant sa retraite a donné son appui au cabinet Méline et contribué à l'asseoir sur un piédestal aux angles desquels on peut lire : « Alliance avec la droite » bien que ce même maître eût fondé une tout autre « alliance républicaine » celle-là, et qui, signe des temps, a aussi entièrement convergé à droite.

Quel peu de reconnaissance pourtant ! Il nous semble voir le lion endormi, dans sa retraite, froncer rudement ses sourcils à l'annonce de la nouvelle. « Barry expatra ». Et s'il voulait encore se redresser, montrer simplement ses griffes usées, ses amis seraient loin d'être maltraités.

M. Barry est une de ces figures avenantes et sympathiques. C'est un de ces républicains de vieille date calmes et tranquilles, qui ont à cœur la justesse d'une cause et qui savent lutter non seulement pour la défendre, mais pour en assurer le triomphe. — Il est resté et restera sincère. Il saura faire son devoir ; sa route est toute tracée ; — il ne retournera jamais en arrière.

A. DONNELLI.

CAHORS

La fête de charité du Lycée Gambetta

M. le proviseur du lycée Gambetta a remis entre les mains de M. le maire de Cahors, pour être versée au bureau de bienfaisance de notre ville, la somme de 770 fr. 70 c., produit de la fête de charité dont nous avons dernièrement rendu compte.

Encore une fois merci, au nom des pauvres.

Concert de l'orphéon

Nous avons annoncé succinctement que l'inauguration de la salle du théâtre restaurée, aurait lieu dimanche prochain 13 février, par notre excellente société chorale, l'Orphéon.

Aujourd'hui nous pouvons donner à nos lecteurs quelques détails sur cette soirée, qui comptera parmi les plus belles de notre scène théâtrale.

Indépendamment de cette gentille artiste cadurcienne, âgée de dix ans, Mlle Soulié, qui a remporté un véritable triomphe au dernier concert, nous aurons cette fois encore le plaisir d'applaudir aux débuts d'une autre jeune compatriote, Mlle B..., dans un morceau de la *Vivandière*, l'opéra-comique de B. Godard ; Mlle B..., quoique n'ayant que 14 ans, possède déjà une voix superbe, et dans le registre élevé, fait extrêmement curieux pour une fillette de cet âge, elle donne des notes d'une puissance étonnante, qui font présager une future artiste de grande valeur ; c'est une vraie trouvaille qui fera honneur au maître qui a été assez heureux pour nous révéler son précoce talent.

Est-il besoin de parler de MM. Arnaudet, Dellard, Labedan, ce sont les enfants gâtés du public cadurcien qui ne leur a jamais marchandé les bravos enthousiastes, et qui sera encore heureux de leur témoigner sa profonde admiration pour leur superbe talent incontesté.

L'Orphéon exécutera trois chœurs, le premier, un chœur couronné au concours de Limoges ; le deuxième, les *Scènes Tartares*, d'une très réelle difficulté d'exécution, montrera notre société chorale sous un jour nouveau : au début, c'est la chevauchée de ces bandes nomades de tartares qui s'avancent avec leurs charriots pesants, au milieu de la poussière ; ils s'arrêtent pour la grande halte, dressent les tentes au signal de leurs chefs, et, comme la nuit descend,

ils invoquent leurs dieux ; les feux s'allument bientôt, mais avant de prendre le repas quotidien, ces hordes sauvages se livrent à leurs danses effrénées, au milieu d'une mêlée où toutes leurs voix s'entrecroisent dans un vertigineux tourbillon, dont l'effet est saisissant. C'est une des plus belles pages qu'ait écrites le grand maître Laurent de Rillé.

L'Orphéon, sous la très habile direction de son jeune directeur, M. Barreau, exécute ce chœur avec un sens vraiment artistique qui fait augurer les plus grands succès à notre vaillante chorale, classée maintenant en première division et bien digne de lutter à l'avenir avec les Sociétés les plus en renom.

Je voudrais bien parler aussi du chœur des Romains, de Massenet, que l'Orphéon exécutera, avec accompagnement de l'excellent orchestre symphonique, composé des meilleurs instrumentistes de notre ville si dévoués en toute circonstance, mais je tiens à laisser cette réelle surprise aux nombreux spectateurs qui auront le bonheur de l'entendre. Ah ! vous pouvez être certains d'un beau triomphe, MM. les Orphéonistes, et que ce chœur ne rentrera pas de sitôt dans vos archives !

Faut-il dire que MM. Aubran, Chapard, Frécheville, Rollès, se feront également applaudir ?

Et cela ne suffirait-il pas pour que nous puissions prédire un très gros succès à cette soirée ? Mais les organisateurs ont voulu encore nous donner un programme qui soit sans conteste le plus brillant possible et ils y ont inscrit une scène du 1^{er} acte de l'*Africaine*, l'opéra de Meyerbeer ; c'est celle du tribunal, entouré des évêques, devant lequel Vasco de Gama plaide la cause de la découverte de nouveaux mondes, qu'il veut aller conquérir non pour sa gloire, mais pour son pays, et où il exhale en accents si vibrants toute son ardeur et son profond amour pour sa patrie qui sera puissante par l'annexion de ces nouvelles contrées.

La mise en scène sera conforme au livret, les artistes seront en costumes de scène, et les chœurs des évêques chantés par les Orphéonistes.

Tel est le programme dans ses grandes lignes, qu'une indiscrétion que les organisateurs nous pardonneront, nous a permis d'esquisser ; une seule chose fera défaut nous en avons la crainte, ce sera le nombre de places ; que de personnes vont-elles ne pouvoir assister à cette belle soirée, aussi donnons-nous à nos lecteurs le conseil de ne pas attendre au dernier jour pour retenir leurs places, elles n'en trouveraient plus.

Bal de charité

La commission d'organisation du bal de charité s'est réunie, samedi soir dans une des salles de l'hôtel de ville. Le bal a été définitivement fixé au 15 février. Il a été procédé ensuite à la constitution du bureau. Ont été nommés à l'unanimité : MM. Ausset, président ; Guiraudies-Capdeville et Pagès du Port, vice-présidents ; Brachet, René Lambœuf et Robert Letourneux, secrétaires. Les sous-commissions ont été organisées comme suit :

Décoration : MM. Guiraudies-Capdeville, Calmon, Verdier, Course, Lacadé, Lafon et Lagarde. — Buffet : MM. Pagès du Port, Combelles, Cazaly, Manihabal et Garnier. — Organisation et orchestre : MM. Ginhoux, capitaine, lieutenant Paul, Billières et Maraud.

Membres de la commission générale : MM. Pagès du Port, avocat ; Course, négociant ; docteur Ausset ; Lafon, percepteur ; Garnier, chef de cabinet ; Bruel banquier ; Labie, receveur du bureau de bienfaisance ; Brachet, attaché au cabinet du préfet ; Guiraudies-Capdeville, conseiller municipal ; Comte, directeur de l'enregistrement ; Andlauer, directeur des tabacs ; Chaigne, procureur de la République ; Delpont, conseiller général ; docteur Clary ; Baker, Manihabal, Billières, avoué ; Maraud, Robert Letourneux ; docteur Gélis ; docteur Mendailles ; Verdier, horloger ; Calmon, professeur de dessin ; Combelles ; Rive-Lange, notaire ; René Lambœuf ; Contou, huissier ; Lescale notaire ; Cazaly, pharmacien ; Brunies ; Mazières, ancien avoué ; Escande, (directeur de l'école annexe,) Petit, Paumès, professeurs au lycée.

Membres militaires : capitaine Ginhoux ; lieutenants Paul, Lacadé.

Le pain

Tous les boulangers de la ville se sont rendus cette après-midi à la Préfecture, pour protester auprès de M. le Préfet contre l'arrêt de M. le Maire de Cahors, relatif à la taxe du pain.

C'est une véritable levée de boucliers. On nous annonce que les habitants de Cahors, outrés de cette démarche collective et par trop intéressée, vont à leur tour porter leurs doléances auprès du premier magistrat du département.

Qu'advient-il ?

Déserteurs espagnols

A l'occasion de la fête du roi d'Espagne, célébrée le 23 janvier dernier, le gouvernement espagnol a accordé une amnistie générale à tous les déserteurs et insoumis.

Les jeunes gens se trouvant dans ce cas, qui habitent le département du Lot et qui désirent rentrer dans leur patrie, doivent se présenter au vice-consulat d'Espagne, rue P. Brunies, 1, à Cahors.

Procès en diffamation

Samedi, 6 février, est venu devant le tribunal de police correctionnelle de Montauban, la poursuite en diffamation intentée par notre confrère M. Marius Bonneville, au *Rappel socialiste* du Lot.

En l'absence du gérant, il a été sollicité un délai de vingt jours.

M^e Buffa, défenseur de M. Bonneville, ne s'est point opposé à la demande du *Rappel*, exprimant toutefois l'espoir que le 26 février on ne se trouverait pas uniquement en présence d'une nouvelle demande de sursis.

Le tribunal a fixé, dans ces conditions, définitivement la date du 26 février.

Cour d'assises du Lot

Audience du 7 février

Présidence de M. de Lajarte, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

Affaire Francoval. — Incendie volontaire.

Défenseur, M^e Besse. Ministère public, M. Dufreche substitut.

Le nommé François Francoval, soixante-six ans, cultivateur à Blars, arrondissement de Cahors, est accusé d'incendie volontaire.

Dans la nuit du 27 au 28 octobre dernier, un incendie détruisait une grange située au lieu du Mas, commune de Blars.

Le sieur François Francoval, usufruitier de cet immeuble, fut désigné par la rumeur publique comme l'auteur de ce sinistre.

En effet, tandis que tous ses voisins s'empressaient pour arrêter les progrès du feu, il s'était blotti dans une cave de sa maison, où il fut découvert. Interrogé par la gendarmerie, il essaya de nier son crime, prétendant qu'il n'avait rien entendu. Pressé de questions, il déclara qu'il avait mis le feu involontairement en se rendant dans sa grange avec une lampe à pétrole. Enfin confondu par les découvertes de l'information, il avoua sa culpabilité. Il reconnut qu'il avait mis le feu volontairement afin de se procurer les fonds nécessaires pour remplacer un mulet qu'il avait perdu quelques mois avant.

Le 27 août 1897, l'accusé avait assuré cet immeuble, en exagérant considérablement la valeur des objets contenus dans cette grange. Francoval n'a pas d'antécédents judiciaires, mais les renseignements fournis sur son compte sont des plus mauvais.

L'audience commencée à onze heures du matin s'est terminée à trois heures.

Après un excellent réquisitoire du ministère public et une plaidoirie de M^e Besse, le jury a rapporté un verdict d'acquiescement.

Audience du 8 février

Vols qualifiés et complicité

1^o Jean Fabre, 61 ans, cultivateur à Montcuq, 3 enfants.

2^o Fabre François, 31 ans, cultivateur à Montcuq, célibataire.

3^o Fabre Henri, 27 ans, cultivateur à Montcuq, célibataire.

Ministère public, M. Chaigne, procureur de la République ; défenseurs, MM^e Pagès du Port, Martin et Besse.

ACTE D'ACCUSATION

Dans la nuit du 20 au 21 août dernier des malfaiteurs s'introduisaient, à l'aide de fausses clefs, dans le grenier d'une ferme appartenant à M. de Fornas, à Montcuq.

Surpris par les domestiques, ils abandonnaient non loin de l'immeuble deux sacs qu'ils avaient remplis de blé.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur les membres de la famille Fabre, dont la réputation est déplorable. Une instruction fut ouverte, et une perquisition opérée dans leur domicile amena la découverte d'une quantité considérable d'objets de diverses natures dont l'origine frauduleuse était manifeste. On trouva également sur la toiture d'une dépendance de la maison un paquet volumineux de fausses clefs.

Un grand nombre de ces objets ont été reconnus par les propriétaires, au préjudice desquels ils avaient été soustraits. Il a été possible de reconstituer la longue série de crimes perpétrés par ces malfaiteurs.

Fabre François, fils aîné, avoue être l'auteur de quelques-unes de ces soustractions frauduleuses, commises tantôt avec effraction, tantôt à l'aide de fausses clefs. Quant aux autres, il les nie formellement. Fabre père et Fabre Henri, le second fils, persistent dans un système de dénégations absolues. Il n'a pas été possible d'établir qu'ils avaient eux-mêmes enlevé les objets dérobés. Mais il est évident qu'ils ne pouvaient ignorer leur provenance frauduleuse et qu'ils ont tous été complices par recel de ces divers crimes.

En ce qui concerne le vol commis au préjudice de M. de Fornas, les empreintes de pas laissées par un des malfaiteurs correspondent exactement aux pieds de Fabre François; il est donc l'un des auteurs principaux de cet attentat.

Un vol qualifié, commis la nuit et en réunion a été établi à l'encontre de Fabre Henri. La déposition de la veuve Lasjunies ne peut laisser aucun doute sur sa culpabilité.

Fabre père a été déjà condamné pour complicité de vol par recel; son fils aîné, François, a déjà subi plusieurs condamnations pour vol. Les trois accusés sont très redoutés et passent pour des malfaiteurs très audacieux.

Au moment où nous mettons sous presse, les débats de cette affaire ne sont pas encore terminés et se termineront probablement fort tard.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 8 février 1898

Naissances

Babuel-Peyrissac, Marie-Thérèse-Augustine, rue Sainte-Claire, 64.

Publications de Mariages

Péllissé, François-Eugène, charpentier et Rascauilles, Marie.

Sudreau, Léonard, facteur du télégraphe et Castel, Hortense, cuisinière.

Cabrignac, Léopold, cultivateur et Calvet, Marie, lingère.

Mignot, Victor, jardinier et Bordes, Catherine, cuisinière.

Cavanié, Louis-Evard, docteur en médecine et Alazard, Pétronille-Marie-Alice

Rigouste, Edouard, cultivateur et Blanc, Marie.

Décès

Lacrouz, Jean, tailleur de pierres, 66 ans, Boulevard Gambetta, 67.

Bladanet, Jean-Baptiste-Joseph-Albert, courtier en vins, 33 ans, Place de la Verrerie, 1.

Volpilhac, Bernard-Joseph-Alphonse, professeur aux Petits Carmes, célibataire, rue du Séminaire, 1.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ A M. M..., à Lacapelle-Cabanac. — La Contribution mobilière est un impôt de répartition.

Le contingent assigné à chaque département est réparti entre les arrondissements par le Conseil général et entre les communes par les Conseils d'arrondissement, d'après le nombre des contribuables et les valeurs locatives d'habitation.

Cette répartition est faite d'une manière mathématique.

Les répartiteurs assistés du contrôleur révisent la matrice du rôle de cette contribution. Ils portent sur cette matrice tous les habitants jouissant de leurs droits et non réputés indigents; ils déterminent les loyers d'habitation qui doivent servir de base à la répartition individuelle.

C'est ici que peut-être est le mal; l'appréciation étant laissée à des hommes de la localité, fort honorables, sans doute, mais qui n'ont peut-être pas toute leur liberté d'action.

Il est essentiel de faire rehausser par les répartiteurs les bases de la cotisation mobilière des propriétaires qui par suite de constructions nouvelles occupent des habitations plus importantes que précédemment, de façon à faire supporter par eux l'augmentation qu'a subie le contingent de la commune, en raison de ces constructions.

Il appartient au Conseil de préfecture de statuer sur la réclamation contre un surcroît d'imposition. On ne serait pas fondé à réclamer si le loyer d'habitation a été fixé d'après la base proportionnelle adoptée pour tous les habitants de la commune; mais on doit comparer l'habitation du réclamant à la masse des autres habitations de la commune et non pas à quelques maisons isolées imposées au-dessus ou au-dessous de leur valeur.

Arrondissement de Cahors

SAINT-MICHEL (Commune de Cours). — L'influenza et la grippe ont fait chez nous une apparition un peu trop longue et inquiétante. Nombre de nos concitoyens sont malades et si le froid très vif que nous avons persistait, cette épidémie ferait, croit-on, des victimes.

LIMOGNE. — Foire du 5 février. — A cause du mauvais temps, le foirail aux bœufs et aux moutons était peu garni; un vent glacial a soufflé toute la journée. Malgré cela, le marché aux truffes était assez garni, valant de 7 à 8 fr. le kilo.

Céréales: il y avait tendance à la hausse sur les blés.

L'hectolitre: blé, 24 à 25 fr.; maïs, 12 à 13 fr.; avoine, 8 fr. 50; pommes de terre, 5 fr.

Volaille, 0.75 le demi-kilo. Un peu de

hausse à l'occasion de l'approche du carnaval.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Service vicinal. — Chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux entretenus à l'état de viabilité au 1^{er} janvier 1898, sur le territoire de la commune:

N° 24. De Marcillac à Puy-Lagarde par Limogne, de 8 k. à 13 k.; total, 5 kilom.

N° 33. De Cahors à Figeac, de 34 k. à 39 k.; total, 5 k. 065.

Chemins vicinaux, néant.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal rend un jugement pour délit de chasse. L'inculpé, M. Nègrevergne, chaudronnier à Figeac, est renvoyé des fins du procès-verbal sans dépens, et cela malgré les affirmations d'un gendarme.

— Les deux affaires suivantes ont été ensuite appelées: Marcellin Couderc, âgé de 24 ans, et Antoine Couderc, tous les deux de Mercœur (Corrèze), inculpés de contravention à la police du chemin de fer, sont condamnés, Marcellin par défaut à 20 francs d'amende et Antoine à 16 fr.

— Etienne Delmas, 53 ans, cultivateur à Tauriac, est inculpé de dévastation de récoltes. Il ne comparait pas, le tribunal le condamne par défaut à deux mois d'emprisonnement.

— Concert. — Le concert offert dimanche par la société orphéonique l'« Union fraternelle » à ses membres honoraires a été très brillant. La grande salle Saint-Fargeau était littéralement bondée. Notre compatriote, M. Georges Lacam, ténor léger, a été très vivement applaudi. M. Gournay et M^{lle} Hertz ont aussi obtenu beaucoup de succès.

Arrondissement de Gourdon

FRAYSSINET-LE-GOURDONNAIS. — Foire. — La foire tenue le 2 février a été d'une importance relative, en raison sans doute de sa coincidence avec d'autres foires des environs et notamment avec celle de Cahors qui avait lieu la veille.

Néanmoins, il s'est traité quelques affaires, mais toujours à des prix modérés:

Bœufs de boucherie, de 30 à 34 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 500 à 700 fr. la paire. Veaux, 0 fr. 75 le kilo.

Brebis avec agneaux, de 25 à 30 francs pièce; moutons de boucherie, 0 fr. 65 le kilo.

Affaires presque nulles sur le reste.

Truffes en petite quantité et valant de 8 à 9 fr. le kilo.

Volailles, 0 fr. 60 le demi-kilo. Œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

LABASTIDE-MURAT. — La foire du 4 février à Labastide-Murat qui est la plus importante de l'année, n'a pas été tenue, à cause du mauvais temps. Une pluie poussée

par un vent de Nord-Ouest épouvantable n'a cessé de tomber pendant tout le jour. Les pauvres marchands forains qui y étaient venus en nombre par une nuit affreuse n'ont pas pu étaler leur marchandise. C'est une perte générale.

UZECH. — Hydrophobie. — La semaine dernière un chien enragé et de forte taille est passé à Uzech et a mordu plusieurs chiens qui ont été abattus immédiatement, beaucoup d'autres sont attachés depuis.

Ce chien est allé dans la direction de St-Denis-Catus, et sur son passage il a mordu d'autres chiens.

On a fini par l'abattre en cet endroit.

DERNIÈRE LOCALE

Hospice de Cahors

(Maternité)

Nous apprenons avec plaisir que M. Péphau, directeur de l'Hospice national des Quinze-Vingts, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de faire parvenir, à titre gracieux, à l'Hôpital de Cahors, par l'intermédiaire de M. le docteur Clary, inspecteur de l'Assistance publique, les appareils du docteur Kalt, pour le traitement de l'Ophthalmie purulente.

Il serait à désirer, dans l'intérêt des indigents, que la générosité de M. Péphau trouve de nombreux imitateurs.

Nous croyons devoir ajouter que l'installation de la Maternité est presque complète et qu'il est probable qu'au mois de mai prochain cet établissement pourra être inauguré.

BULLETIN FINANCIER

On remarque depuis la liquidation une certaine reprise d'affaires et une très bonne tenue des cours.

Notre 3 0/0 se traite à 103,50; le 3 1/2 0/0 à 106,50.

Le Crédit Foncier est demandé à 660; le Crédit Lyonnais s'avance à 827; le Comptoir National d'Escompte à 585 en coupon de 12,50; la Société Générale à 544.

Le Suez cote 3.430.

Les fonds étrangers sont bien tenus.

Au comptant les obligations des Chemins de Fer Economiques ont un bon courant d'affaires à 471.

L'action Bec Auer se traite activement à 750.

Les obligations Salonique Constantinople sont en hausse à 291 et les Smyrne Cassaba à 377 coupon détaché.

L'action de la Société Chaussures Incroyables est recherchée à 198; on sait que cette excellente valeur rapporte 12 fr. de dividende annuel.

Les actions Société Continentale d'Automobile se négocient à 128.

L'Assurance sur la Vie

Les statuts de la Nationale Vie ne lui permettent que des placements de tout repos, les personnes qui contractent avec elle sont donc certaines que leurs fonds ne seront jamais engagés dans des spéculations aventureuses.

OUTILLAGE
INDUSTRIEL
MACHINES & OUTILS
DE TOUTES SORTES
pour la Mécanique et
la Menuiserie.
TAMP-ALBUM, Franco: 0.75.
Les deux Tarifs 450 Pages, 1300 Gravures, Franco: 1.25.
A. TIERSOT, Constructeur Bⁿ, 16, Rue des Gravilliers, Paris.

LE COCHER 606

Première partie

IV

DEUX COUPS DE FEU

Cette exclamation, destinée à attirer l'attention d'Anna, fut perdue pour elle.

On atteignit la porte Maillot. En s'engageant dans la grande avenue du Bois, Levignac fouetta ses chevaux et leur fit prendre une allure plus rapide.

Il s'approcha d'une victoria qui entra dans la même avenue. Elle était occupée par un jeune homme et une jeune fille qui attirèrent l'attention du cocher.

— Mais c'est elle! murmura Levignac, c'est Marie Favrot. En victoria à sept heures et demi du matin et au Bois de Boulogne?

N'en pouvant pas croire ses yeux, il allait encore se rapprocher de la voiture qui filait vers le lac, lorsqu'un dog-cart déboucha d'une allée transversale.

Celui qui le conduisait se tenait debout à ce moment-là, et, d'une main, retenait son cheval; il fit partir de l'autre un coup de re-

volver dirigé sur la victoria.

Le jeune homme répondit de même.

La jeune fille poussa un cri terrible.

Le cocher 606 vit au milieu de la fumée se cabrer le cheval du dog-cart. Les deux voitures se croisèrent dans un nuage: l'une disparut du côté de Paris avec un galop furieux, et les chevaux de la victoria de louage s'élançèrent dans la direction de Madrid, ce lieu de rendez-vous de la gentry parisienne.

Les inoffensifs chevaux de fiacre suivirent l'élan donné. On eut dit un instant des bêtes de races.

— Comme ils vont! s'écria Anna, à qui cette scène avait coupé le sommeil.

— Avez-vous peur, ma chère? dit Jules en s'empressant.

— Pas le moins du monde; ces coups de feu m'ont amusée. C'est original; vous ne seriez pas capable d'en faire autant.

— Dame! Il est certain qu'on ne tire pas ainsi des coups de revolver sans savoir pourquoi.

— J'espère que vous allez vous en informer quand nous descendrons de voiture. Il y a peut-être quelqu'un de blessé.

Le fiacre s'arrêta devant la porte de Madrid. Les hommes sautèrent à terre, les femmes les suivirent. La robe d'Anna s'embarassa dans le marchepied. Elle en profita pour rester en arrière et comme Levignac l'aidait à se dégager:

— Demain, dit-elle tout bas, soyez à deux heures devant mon hôtel, avenue d'Eylau, 122.

Le cocher s'inclina, et pendant qu'elle s'é-

loignait, il se retourna vers la victoria arrêtée également devant Madrid.

Les garçons du restaurant l'entouraient et offraient leurs services au jeune homme qui l'occupait. On l'aidait à descendre.

Il paraissait ne pouvoir se servir de son bras gauche, et le cocher saisit au vol ces paroles:

— Vous êtes blessé, mais nous avons un docteur dans l'établissement.

A quoi le jeune homme répondit:

— Ce n'est rien... la suite d'un pari... j'ai été égratigné par une branche d'arbre.

Levignac cherchait partout de l'œil avec inquiétude la jeune fille qu'il avait aperçue avec le blessé. Une petite main s'appuya sur son bras.

Il frissonna. C'était Marie Favrot.

— Ah! monsieur Levignac, suppliait-elle, comme vous seriez aimable de me ramener à Paris.

— Chère enfant! s'écria le cocher avec une visible émotion, il ne vous est donc rien arrivé?

— Non, mais j'ai eu bien peur...

— Que faisiez-vous dans cette voiture?

— J'étais avec M. Tiret, le fils de notre propriétaire... Oh! un jeune homme très poli...

— Ah! est-ce que votre tante le savait?

— Non, mais je ne le lui laisserai pas ignorer.

Le cocher eut un soupir de soulagement.

— Cependant, reprit la jeune fille avec un fin sourire, ne lui en parlez pas.

— Pourquoi, puisqu'elle doit le savoir? Ce jeune homme vous a sans doute dit qu'il vous

épouserait: il n'y a donc pas de mal...

— Non, c'est mieux que cela!

Cette fois le cocher s'y perdait. Il remonta très soucieux sur son siège, sans questionner davantage, et reconduisit la jeune fille rue Miroménil, où elle avait à prendre du travail. Il aurait bien voulu voir sa mère, mais ses occupations l'en empêchaient.

Cette jeune fille l'intéressait. Il craignait de trouver bientôt en elle une des victimes de la corruption parisienne.

Il maudissait son affreux métier qui lui prenait tout son temps et l'empêchait de la protéger. Il fouetta tristement sa bête et alla se ranger à la station de Saint-Augustin.

V

UN DUEL AMÉRICAIN

Chaque matin, M. Tiret réglait ses comptes dans son cabinet de travail. Le père d'Anatole était un homme d'ordre. Il avait réalisé une fortune en vendant honnêtement des bougies, disait-il, et il prétendait conserver son argent.

C'était un de ces hommes à qui tout semble réussir. Il possédait à Paris plusieurs maisons qu'il avait achetées bien au-dessous de leur valeur, et il en faisait valoir les revenus à la Bourse avec une sûreté de coup d'œil qui lui assurait toujours des bénéfices.

Il était plongé dans ses chiffres quand le domestique lui annonça un visiteur.

— Je n'y suis pour personne, répondit-il sèchement.

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 45	103 50
3 0/0 amortissable.....	101 90	—
3 1/2 0/0 1894.....	106 55	106 55
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 —	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	102 45	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	—	—
— Daira-Sanieh (20 r.).....	104 25	—
— Privilégiée (500 f. cap.).....	103 —	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 95	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 15	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 85	—
Italie 5 0/0 (1.000 f. de rente).....	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875.....	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 95	—
— 4 0/0 1880.....	102 55	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 —	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 30	—
Turc, série D.....	22 35	22 25
Ottomanes priorité (500 f).....	453 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	496 —	—
Banque de France.....	3525 —	3550 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	905 —	905 —
Comptoir national d'escompte.....	585 —	585 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660 —	663 —
Crédit indust. et commercial.....	604 50	—
Crédit lyonnais.....	822 —	822 —
Société de Crédit mobilier.....	52 —	—
Société générale.....	544 —	—

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1314^e livraison (5 février 1898).

Le démon des sables, par M. Gustave Toudouze. — Les sauts extraordinaires et la force d'inertie, par M. Daniel Bellet. — L'héritage des Derbanne, par A. Verley. — Les timbres-poste : Allemagne (royaume de Saxe), par M. Lucien d'Elne.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 6 (5 février 1898).

1^o Six ans d'exploration chez les Indiens du nord de la Colombie, par M. Joseph de Brettes.

2^o A travers le monde : Le chemin de fer de Beyrouth à Damas et Mzérih, par M. J. Parisot.

3^o Grandes courses de terre et de mer : Le désastre de l'expédition de D' Ehlers en Nouvelle-Guinée.

4^o Dans le monde du travail : Un navire-amphibie en Danemark.

5^o La France à l'étranger : Les écoles au Soudan Français.

6^o Aux pays inconnus : Les Todavas du Nilghiri.

7^o Livres et Cartes.

8^o Conseils aux voyageurs : Les herborisations en Afrique.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Ré-

daction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 6 Février.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Daniel Riche : La femme aux yeux fixes. — Pierre Sables : Miracle d'amour (suite). — Jean Rameau : Le cœur de Régine (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

RÉVOLUTION EN LIBRAIRIE

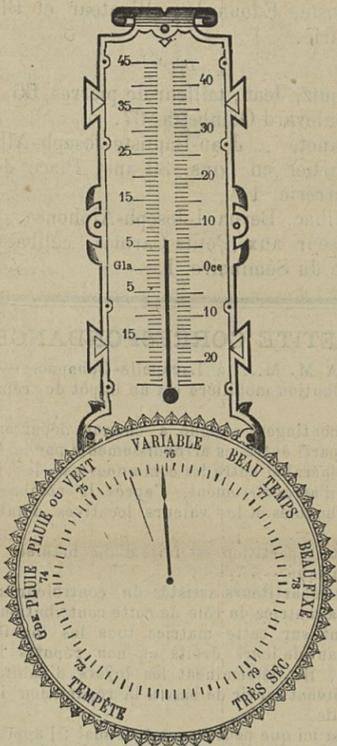
Afin de répondre à la demande de nombre de nos lecteurs, nous publions le Catalogue complet des ouvrages déjà parus dans la charmante édition jaune de la Nouvelle Collection Illustrée à 20 centimes le volume :

- N° 1. — Amour d'enfant, par Jules Mary.
- N° 2. — La Jeune Sibérienne, par X. de Maistre.
- N° 3. — Bonheur brisé, par A. Duchatelle.
- N° 4. — Pêches roses, par Charles Aubert.
- N° 5. — L'épreuve, par Charles Deslys.
- N° 6. — Autour de la Gamelle, par L. Marville.
- N° 7. — Autour de la lune de miel, par Paul Paussolle.
- N° 8. — Petites pêches, par Charles Monselet.
- N° 9. — L'ingénu, roman de Voltaire.
- N° 10. — Les amours de Jeannette, par L. Marville.
- N° 11. — Un jour d'angoisse, par Paul Ginisty.
- N° 12. — Rose-Claire, par L. Marville.
- N° 13. — Cœurs d'Elite, par E. Moret.
- N° 14. — Les femmes qui aiment, par Fortunio.
- N° 15-16. — Manon Lescaut (2 vol.), par l'abbé Prévost.
- N° 17. — Contes et nouvelles, par La Fontaine.
- N° 18. — Le boulet d'or, par Jules Mary.
- N° 19. — L'éventail rouge, par L. Marville.
- N° 20. — Les deux bouviers, par Walter Scott.
- N° 21. — La dot de Suzette, par Fiévée.
- N° 22. — A brûler, par J. Lermina.
- N° 23. — Zadic, par Voltaire.
- N° 24. — Contes et nouvelles (tome II), La Fontaine.
- N° 25. — Mariage aux roses, par L. Marville.
- N° 26. — Pêchés roses (2^e série), par Charles Aubert.
- N° 27. — Tante Berthe, par G. de Peyrebrune.
- N° 28. — La vertu de Lolotte, par M. Ordonneau.
- N° 29. — Chanvallon, par Charles Monselet.
- N° 30. — Contes du pays de l'or, par Bret-Harte.
- N° 31-32. — Paul et Virginie (2 vol.), par Bernardin de Saint-Pierre.
- N° 33. — Voyage autour de ma chambre, par X. de Maistre.
- N° 34. — Contes de Perrault.
- N° 35. — Le trait d'union, par Lemercier de Neuville.
- N° 36. — Au mess, par L. Marville.
- N° 37-38. — La religieuse (2 vol.), par Diderot.
- N° 39. — Princesse, par G. de Peyrebrune.
- N° 40. — La veuve des Highlands, par Walter Scott.
- N° 41. — La cuisinière du foyer, par H. Lorzal.

Chaque volume est envoyé franco par les Editeurs DIDIER et MERICANT, 1, rue du Pont-de-Lodi, Paris, contre la somme de 30 c.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4.
Id. maxima de la veille : 12.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

USINE A BRIVE

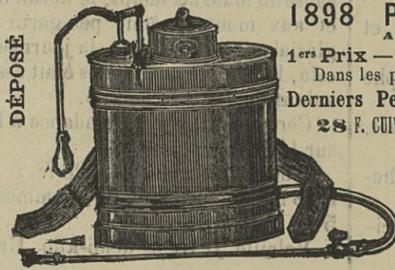


FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69
CAHORS



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 8

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Première partie

III

— En ce cas, monsieur, riposta froidement Berthe, je m'étonne que vous persistiez à revenir ici.

Elle voulut s'éloigner.

Il la retint doucement.

— Ecoutez-moi... une minute seulement, une seconde.

— Qu'avez-vous à me dire?... Je suis très pressée... Puis il faut avant tout que je vous remette votre argent.

— Vous ne voulez pas le garder ?

— Non... vous ne me devez rien...

Il prit une attitude suppliante.

— En souvenir de moi....

— A quoi bon un souvenir de vous ? Pour me rappeler que vous avez failli m'écraser ?

La jeune fille éclata de rire, mais son rire était forcé.

Le jeune homme était devenu pâle.

— Vous êtes cruelle, murmura-t-il.

Il y eut quelques secondes de silence.

Tous les deux étaient sortis machinalement de la maison.

Ils se trouvaient maintenant dans la rue où les passants les regardaient et les heurtaient.

Il était huit heures.

Le soleil jouait dans les verdure de l'Elysée.

Le ciel était d'un azur transparent.

L'air avait cette fraîcheur tendre des matinées d'été, qui transporte et qui grise.

Des fiacres passaient à vide, la caisse rendant un son fêlé en quête de clients.

Les portes des boutiques s'ouvraient, et de grandes flaques d'eau s'étaient sur les trottoirs, versées par les garçons qui nettoyaient.

La rue s'éveillait, sortait de son sommeil, les yeux gros encore.

Ils tournèrent vers l'avenue, presque déserte à cette heure, qui longe le palais de l'Elysée...

Berthe voulait en finir tout de suite, se débarrasser de la persécution dont elle se voyait l'objet.

Elle entama l'entretien nettement.

— Qu'espérez-vous, monsieur, en me poursuivant ainsi ?

— J'espère me faire aimer, répondit le soupissant.

Berthe secoua la tête.

— Que je deviendrai votre maîtresse ? N'y comptez pas ! Je suis une honnête fille.

— Ma maîtresse... non... dit Thomas Moore ; ma femme.

Le jeune fleuriste eut un sourire d'incrédulité.

— Votre femme ? tous les séducteurs commentent par faire de semblables promesses.

Mais je ne m'y laisserai pas prendre.

— Je suis sincère, je vous le jure.

— En ce moment peut-être, puis vous réfléchirez.

— C'est tout réfléchi. Depuis trois jours j'y pense. Depuis que je vous ai vue, je ne pense qu'à vous. Je ne puis pas penser à autre chose.

Je ne vis plus.

Je vous aime et je ne puis pas vivre sans vous.

Berthe était devenue sérieuse.

Depuis le commencement de l'entretien, elle avait affecté de plaisanter. Elle avait répondu en souriant.

Maintenant l'émotion commençait à la gagner aussi.

Comme il le disait, le jeune homme avait l'air absolument sincère.

Son regard était fier et loyal.

Il était si élégant, si beau !

Le cœur de la jeune fille battait violemment.

Des larmes montaient à ses yeux, la suffoquaient.

Elle fit un effort pour s'arracher à cette impression qui l'oppressait à l'étouffer.

— Votre femme ? murmura-t-elle. Pouvez-vous tenter de me le faire croire ? Tout nous sépare. Vous êtes riche, et je n'ai rien. Vous

appartenez sans doute à une grande famille, et je ne suis qu'une pauvre ouvrière qui n'a même pas de parents.

Il fit un geste dédaigneux.

— Que m'importe tout cela ?

— Mais vos parents ?

— Je n'ai plus ni mon père ni ma mère. Je n'ai plus qu'un frère qui s'occupe peu de moi.

Quant à la fortune, la mienne est suffisante pour nous deux.

— Nous nous connaissons d'hier, dit Berthe. C'est à peine si je sais votre nom, et j'ignore d'où vous venez.

— Je suis Anglais.

— Et vous habitez la France ?

— J'étais à Paris en passant, mais votre regard m'y a fixé pour toujours.

Il y eut encore quelques minutes de silence ému.

Ils allaient et venaient sous les ormes au tronc noir, dont le feuillage léger frissonnait sous la brise.

Les oiseaux des jardins voisins chantaient à gorge déployée auprès d'eux.

Les passants les contemplaient étonnés.

Eux, ils ne voyaient et n'entendaient rien.

Ils étaient tout à leur entretien, à leur amour naissant.

Berthe était oppressée comme si elle avait été précipitée tout à coup dans un endroit sans air.

— C'était-ce vrai, tout ce qu'il lui disait là ?... N'était-ce pas un rêve, un rêve éblouissant, qu'elle faisait, et dont le réveil serait terrible ?

(A suivre).